33e ANNEE N° 2844 PARAIT LE SAMEDI 23 DECEMBRE 1922

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN DEMOCRATE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

UN AN D'AVANCE

Neuf francs par an

ETRANGER, port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite 25, SISTERON

Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M. PASCAL LIEUTIER

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence Havas*, 62, Rue de Richelieu, et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne)..... 0.50

Commerciales (la ligne) 0.60

Réclames (la ligne)..... 0.80

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gre.

LETTRE DE PARIS

APRES LONDRES, WASHINGTON !

22 Décembre 1922.

Comme nous le laissions prévoir le jour même où était ajournée la conférence de Londres, notre gouvernement et les Chambres ont été amenés à réfléchir sur les conséquences politiques que pourrait avoir un geste de coercition vis-à-vis de l'Allemagne sans accord préalable avec l'Angleterre. Actuellement l'opinion se réserve et nous n'en sommes plus à vouloir tenter une manifestation sans profit. Des échanges qui ont lieu en ce moment entre Londres et Paris, il sortira sans doute une unanimité qu'il faut souhaiter pour le triomphe de la thèse française sur l'ensemble des réparations.

D'autant qu'en Amérique une agitation nait dont il est difficile de prevoir le but et la portée. Il semble bien que si les Américains veulent en ce moment s'occuper des affaires d'Europe, c'est à l'instigation allemande plutôt qu'à la suite de la campagne de M. Clémenceau. Notre ancien Président du Conseil les a sermonnés pour qu'ils entrent dans la Société des Nations et garantissent la garde du Rhin. Ni l'un ni l'autre de ces points de vue n'a la moindre chance d'être adopté à Washington si M. Wilson n'y reprend pas le pouvoir. Or les républicains se disent assurés, avec ces deux "plates-formes" de le battre à coup sûr.

Reste donc une intervention américaine qui serait provoquée par les besoins économiques des Etats-Unis où fermiers et industriels ne trouvent plus à vendre leurs marchandises en quantité suffisante.

Voilà les groupes qui prônent un relèvement de l'Allemagne laquelle deviendrait dans leur esprit un champ d'exploitation commerciale. Pour atteindre ce résultat, le ménagement de nos intérêts n'est pas ce qui leur paraîtra le plus important.

Il faut retenir de toutes ces complications internationales que le problème des réparations et du règlement des dettes doit être envisagé sous une forme pratique et positive et non plus, comme on l'a fait jusqu'ici, comme une difficulté politique dont on peut sortir par le bluff ou une saute d'opinion. L'avenir est à ceux qui raisonneront en hommes d'affaires et mettront le pays en face d'une situation qu'on ne lui a que trop dissimulée.

E. J.

RUBRIQUE DES MUTILÉS

LES PRESTATIONS

Le courrier journalier nous apporte un nombre respectable de réclamations contre l'imposition sur la taxe vicinale, autrement dit "l'impôt des prestations".

Doit-on ou ne doit-on pas acquitter la taxe vicinale ? Voilà une question que se posent presque tous nos camarades et qui est souvent agitée dans les réunions de nos associations. Y a-t-il un texte qui règle la matière ? personne n'en sait rien ! Mais voilà, de texte ! pour mieux dire, il n'en existe que de surannés, datant d'avant guerre et dont l'interprétation qu'on donne actuellement est d'un vague et d'une élasticité déconcertante.

Quel est donc le principe sur lequel est basé la taxe vicinale ? On sait que cette taxe représente un impôt en nature, c'est-à-dire une corvée qui, d'ailleurs de nos jours encore peut-être acquittée par des journées de travaux. Nous en avons cette année un exemple à Sisteron :

Il s'agit de fournir un certain nombre de journées de travail pour l'entretien des routes ou la somme correspondante. Or, il est bien évident qu'on ne pouvait astreindre à cette taxe les invalides et les vieillards puisque le fond même est un travail relativement dur, aussi, les invalides et les personnes agées de 60 ans, sont exonérées de cet impôt.

A l'heure actuelle, à part de très rares exceptions, tous les mutilés et réformés paient la taxe vicinale, pourtant, il semble que le mutilé ou le réformé devrait en être exempté puisqu'il est invalide. Mais malgré tout, dans le doute où l'on se trouve on préfère s'acquitter de la taxe

La question a été posée à plusieurs reprises à M. le Ministre des Finances sans grand succès. Tout récemment M Jean Malvié, député, posait la question à M. le Ministre des Pensions qui fit cette réponse :

Par application des dispositions de l'article 3 de la loi du 23 Mai 1836 les mutilés de guerre sont passibles, sans qu'il y ait lieu de tenir compte de leur état de fortune de la taxe des prestations ; s'ils sont inscrits au rôle des Contributions Directes et si l'invalidité dont ils sont atteints ne les met pas hors d'état d'exécuter les prestations en nature. La situation des intéressés doit, dès lors, être examinée à ce double point de vue, dans chaque cas particulier, s'il n'est pas possible de fixer d'une manière générale un degré d'invalidité justifiant l'exonération.

Ainsi donc pour être exonéré de la taxe vicinale il faut ne pas être inscrit au rôle des contributions Directes et etre hors d'état d'exécuter les prestations en nature Mais reste toujours l'indétermination de l'invalidité. On laisse chaque cas particulier à l'appréciation de l'Administration qui ne peut manquer d'exercer l'arbitraire le plus complet.

Ne serait-il pas plus clair et plus juste de fixer à l'avance le taux de l'invalidité qui donnerait droit à l'exonération de la taxe vicinale, il y aurait ainsi une règle pour l'administration et un contrôle facile pour les mutilés.

Dans l'état actuel de la question, la seule ressource que l'on ait pour se faire exonérer de la taxe vicinale, c'est d'adresser une demande au Préfet. Les répartiteurs statueront, et en cas de désaccord on aura toujours le droit d'avoir recours auprès du Conseil de Préfecture.

COLOMB,

Président honoraire de la Fédération des mutilés des Basses-Alpes.

La Dame qui joue aux devinettes

Cette histoire est un peu "leste" ...mais ne la lisez pas !

La scène se passe dans un salon. Est-il Louis XV ? Louis XVI ? La chose n'a aucune importance. Ce qui est certain, c'est qu'il a dû coûter beaucoup de louis, car nous sommes dans le meilleur monde.

La maîtresse de maison est sortie. C'est un petit garçon, Monsieur son fils, qui reçoit en l'absence de sa mère. La sonnerie retentit ; une visiteuse est introduite. C'est une petite madame toute en fourrures, blonde, jeune et jolie. Le petit garçon, parfaitement stylé, excuse l'absence forcée de sa maman et pour être agréable à la dame lui propose de jouer aux devinettes. D'ailleurs c'est lui qui commence et ce sera très facile.

— Savez-vous, dit-il, ce qu'est ceci (et il donne les termes de comparaison permettant de trouver un mot).

A t-elle bien entendu, la petite dame ? Elle ne peut en croire ses yeux, ou si vous préférez, ses oreilles. Elle a compris, trop bien compris, ce que voulait lui faire dire le petit garçon. Elle pense : « Il n'y a plus d'enfants, il faut en faire » et elle rougit jusqu'à ses mignonnes petites oreilles. Puis de crainte que son jeune interlocuteur ne lui dise tout crû le mot qu'elle redoute si fort, elle se hâte de parler d'autre chose. Mais le gosse tient à sa devinette. — Comment, vous ne savez pas, madame ? C'était pourtant bien simple. Il fallait répondre : C'EST UN ŒIL.

Tête de la dame ! C'est bien cela en effet. Mais à quoi diable était elle aller penser ! C'est elle qui a eu l'esprit mal tourné tout à l'heure. Ce petit garçon n'a pas du tout la malice qu'elle lui prêtait gratuitement. Et la petite dame se mord les lèvres d'avoir pensé tout de suite à cette chose devant le petit garçon. Qui sait justement si le gosse n'a pas compris son émotion, son trouble, sa pensée. Alors pour se rattrapper elle avance : « En effet, c'était un œil. Je n'y aurais jamais pensé. Mais ce jeu est très amusant et tu vas me dire une nouvelle devinette, n'est-ce pas ?

— Oui, madame. Et dans les mêmes termes que la première, exactement les mêmes termes, l'enfant répète sa devinette — Tu veux plaisanter, dit la dame, tu me l'as déjà proposée tout à l'heure celle-là. Je sais bien ce que c'est : C'est un œil

— Ah ! non Madame, dit le gosse, maintenant c'est la chose à laquelle vous *pensiez* la première fois !

Et la dame qui nous a conté son histoire nous a répété : « Au moins n'allez pas la publier ». C'est ce que nous avons fait.

POUR LEURS ETRENNES

les enfants achèteront à la librairie **Lieutier**, 25, rue Droite, une jolie boite de peinture, boite de compas, un stylo de marque, des livres d'histoires illustrés, des albums de peinture et de belles poupées et jouets divers.

Grand choix de Cartes illustrées de la Noël et du jour de l'An.

© VILLE DE SISTERON

Un Livre qu'il faut lire

LOQUES

par Gaston BAUDOIN

Loques le livre que M. Baudoin a écrit alors qu'il professait au Collège de Sisteron, est le roman des mutilés. Ces mutilés Justet, Bayle, Bille et Vigrel revenus dans leur village alors que la guerre dure encore, y vivent d'une vie toute spéciale avec des idées, des paroles, des gestes en contradiction constante avec ceux qui sont restés loin de la tourmente, notamment un certain Raynard "un embusqué" de la pire espèce.

Cela est fort bien. Mais pourquoi donc le livre de M. Baudoin n'a-t-il pas paru à son heure ? Lit-on encore avec autant de plaisir le *Feu*, de Barbusse comme on le lisait en pleine guerre ? J'en doute. Et si l'objection que je viens de faire n'est pas une critique à proprement parler, j'en ai une beaucoup plus importante à dire. Après bien des déboires, des difficultés sérieuses, une "loque" le sympathique Justet se marie avec celle qu'il aime, qu'il à toujours aimée, et c'est Line, la plus jolie fille du village, sa "promise" d'avant guerre, alors qu'il était lui-même le beau Justet. Puisque le mutilé, arrive ainsi à ses fins, trouve son bonheur, pourquoi ce qualificatif de *Loques* qui est le titre du livre et pourquoi cette phrase toute en lamentations « Pauvres loques que nous sommes » qui en est la conclusion ?

Cette critique faite il me reste à dire que le roman de M. Baudoin est écrit en un style sec, nerveux, minutieux qui fait penser justement au *Feu* de Barbusse. La forme dialoguée, très originale, parfaite, impeccable, sans fioritures descriptives, semble donner raison à l'*Ecornifleur* de Jules Renard : « Les descriptions ça coupe le fil».

Ce roman mérite d'être lu et je souhaite beaucoup de succès au livre de M. Baudoin.

J.-L. TRUC.

Chronique Locale

SISTERON

Sisteron-Vélo. — Dimanche dernier se jouait sur notre terrain la demi-finale du championnat des Basses-Alpes.

L'equipe deuxième du S. V. rencontrait l'équipe correspondante de Digne. Le match était arbitré impartialement par M. Aubert de Sisteron. Le coup fut siflé à 1 h. 30 par un temps splendide. La balle est donnée à Digne, mais nos bleus s'en emparent tout de suite et aprés plusieurs belles descentes le premier point était marqué à notre avantage.

A la remise en jeu sur un coup de pied malheureux d'un de nos joueurs, Digne obtient un but.

Après plusieurs mêlées successives devant les bois de nos visiteurs nos locaux réussissent à marquer 2 buts à peu d'intervalle.

La mi-temps est siflée sur ces entrefaites. Jouant de malchance nos équipiers marqueront 2 buts pour Digne.

Heureusement que notre inter-droit détrompant la surveillance des arrières Dignois, réussit à passer le 4me but qui nous donnait la victoire.

Nos félicitations à l'équipe sisteronnaise qui montra toutes ces bonnes qualités dans ce match et qui se classe ainsi pour la finale du championnat.

Chez les Coiffeurs. — Dans sa dernière réunion l'association des patrons coiffeurs a décidé que : 1° A l'occasion des fêtes de la Noël et du Jour de l'An, les salons de coiffure resteront ouverts et seront fermés le mardi.

2° A partir du 1° janvier les salons seront fermés de midi à 1 h. et le soir à 8 h. à l'exception du samedi et dimanche.

—o—

Souscription publique.

La souscription que nous avons ouverte en faveur de la dame Silvy de Bourg Reynaud ne donne pas les résultats qu'on nous avait fait espérer, quelques personnes seulement sont venues verser leur offrande, nous les en remerçions au nom de la sinistrée.

Voici leurs noms :

Mmes	Borrély, peintre,	5 fr.
	Piauroy,	5 »
	Scale,	1 »
M M.	Rebattu H , mercier	10 »
	Javel Gaston,	5 »
	Blanc Hippolyte,	10 »
	Imbert Florentin,	10 »
	Anonyme,	5 »
	P. L et M. L.	4 »
	Reboul, rue Deleuze,	5 »
	Latil, laitier,	5 »
	Figuière Charles,	5 »
	Total. . . .	70 »

La somme de 70 francs sera remise à l'intéressée. La souscription est close.

Union commerciale et industrielle. — Au cours de la réunion qui a eu lieu dans la salle de la mairie le vendredi 15 courant, les négociants de la ville ont élu la commission définitive du Syndicat de Défense des Intérêts du Commerce et de l'Industrie de Sisteron et des environs. Voici les noms des commerçants composant cette commission :

Président, M. Raoul Colomb ;

Vice-présidents, Audibert Jean, Ravoux Edouard.

Secrétaires, Michel Henri, Paul Bontoux, Rullan Michel ;

Trésorier, Baume Jean ;

Conseillers, Donzion Charles, Latil, Siard M.

Le montant de la cotisation est fixée à 5 francs.

Ce groupement compte à l'heure actuelle plus de 150 membres et la Commission fait appel à la bonne volonté de tous les commerçants soucieux de la défense de leurs intérêts pour venir grossir le groupe

On peut se faire inscrire chez M. Raoul Colomb qui reçoit les adhésions. Il est inutile de rappeler le but de cette Union Commerciale. Nous en avons déjà entretenu nos lecteurs. Le commerce a besoin de toutes ses forces, maintenant plus que jamais, contre l'envahissement des charges et des impôts dont il est accablé. C'est pour cela que l'union de tous les négociants est nécessaire et personne ne doit rester indifférent à l'appel du Comité.

Société de Chasse. — Les membres de la St.-H. H. D. sont avisés que le droit de chasse de la forêt de Chardavons a été loué à la Société jusqu'au 1° mars 1929. Suivant les clauses du bail ils ne devront jamais chasser plus de dix à la fois ni chasser la perdrix.

Par décision en date du 24 novembre M. le Ministre de l'Agriculture a accordé une subvention de 1000 f. à la Société.

Une réunion aura lieu en janvier, (la date sera fixée ultérieurement) pour communication de la décision ministérielle et organisation d'un banquet de fermeture de chasse.

Le président, Bonfort.

L'Almanach illustre du Petit Provençal contenant les foires de la région est en vente à l'imprimerie-librairie LIEUTIER. Le demander de suite, prix, 1 fr. 50.

Pour nos Ecoles. — Nous apprenons avec plaisir que M. le Ministre de l'Instruction publique vient de faire don à l'école communale de garçons d'une subvention de 50 frs. destinée à l'achat de livres pour la bibliothèque de leur école. Ce sera un grand plaisir pour ces jeunes gens de puiser parmi ces livres qui sont aussi instructifs que distraisants.

— o —

Ecole P. S — Mlle Anselmier, institutrice des Hautes-Alpes pourvue de la première partie du certificat d'aptitude au professorat des Ecoles normales et des Ecoles primaires supérieures, est déléguée dans les fonctions d'institutrice adjointe (ordre des lettres), à l'Ecole primaire supérieure de Sisteron, en remplacement de Mlle Barthélemy, appelée à l'Ecole normale de Rumilly.

Eldorado Bal. — Lundi jour de Noël, à 9 h, Grand Bal avec le concours de l'orchestre habituel. Entrée libre pour les dames, 2 fr. les cavaliers.

Avis. — La Société Lambert et Millon prie les commerçants intéressés de bien vouloir faire porter avant midi au Café des Alliés tous colis et paquets et celà pour faciliter le bon fonctionnement des services et remercie à l'avance Messieurs les commerçants qui voudront bien lui confier leurs postaux.

— La Société Lambert et Millon informe les voyageurs que les départs pour la Motte et Turriers s'effectueront à partir du 20 décembre, rue de Provence, et qu'aucun arrêt ne sera marqué rue Droite et celà pour la bonne marche des services.

MENAGE demandé de suite pour travaux campagne, logement vide, avantages divers jardinage à vendre de moitié et petit salaire S'adresser C. M. J, bureau du Journal.

—o—

Casino-Cinéma.

Samedi 23 décembre en soirée et dimanche 24 en matinée, programme monstre avec :

Mon bébé, comédie en 4 parties jouée par Madge Kennedy.

Philomène, fille de salle, scène comique jouée par Louise Fazenda.

L'EMPEREUR DES PAUVRES, d'après le célèbre roman de Félicien Champsour. 4e épisode : *Les millions.*

Tenfaipas se marie ce matin, comique.

Le piano sera tenu par M. Bombled, chef de musique.

La salle sera chauffée.

Prix des places : parterre, 2 fr. ; galerie, 1 fr. 50 en soirée. En matinée entrée générale, 1 fr. 50 ; Enfants, 1 fr.

La tournée Mutel au Casino.

C'est avec plaisir que nous voyons revenir sur notre scène lyrique, la tournée Mutel, qui, bien souvent nous a régalés avec ses exellentes revues. Les artistes qui en sont les interprétes sont à la hauteur de leur rôle, leur jeu de phisionomie et leurs gestes contribuent certainement au succès de la pièce et à celui de toute la troupe.

Mercredi 27 courant au Casino, *AH ! PAR EXEMPLE*, revue à grand spectacle de Gordeaux et Géo jouée par la troupe Mutel.

Avis. — Les électeurs non inscrits sur la liste électorale de la communes sont priés de réclamer leur inscription au secrétariat de la mairie dans le plus bref délai.

— o —

A VENDRE — Tout un rez de chaussée, libre de suite, situé rue Chapuzie. S'adresser à Mme Vve Gasquet.

— o —

DAME demande travail de couture et de broderie. Travail soigné. Prix modéré.

S'adresser au bureau du Journal.

REMERCIEMENTS

Madame Veuve **Brunet**, à la Burlière, Monsieur le commandant **Brunet**, professeur d'Allemand à St-Cyr adressent leurs remerciements aux nombreuses personnes qui leur ont donné des témoignages de sympathies à l'occasion de la perte cruelle qu'il viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur **Honoré BRUNET**

Professeur en retraite

leur mari et père.

ETAT-CIVIL

du 15 au 22 Décembre 1922

NAISSANCES

Auguste-Louis-Gilbert Mouren, à l'octroi.

Cosette-Jeanne Chaix, faubourg la Baume.

Publications de Mariages

Mariage

Décès

Néant.

Une bonne Précaution

Lorsqu'un simple rhume se prolonge et produit de l'essoufflement, craignez de devenir asthmatique ou emphysémateux. Employez alors la merveilleuse Poudre Louis Legras, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Elle calme instantanément les plus violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de vieilles bronchites, et guérit progressivement Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 95 (impôt compris), adressé à Louis Legras, 139, Boulevard Magenta, à Paris.

CHAPELLERIE FRANÇAISE

N. CLÉMENT, Rue Droite, Sisteron

M. Clément informe les commerçants en chapellerie qu'il tient a leur disposition un stock formidable de chapeaux et casquettes des principales fabriques françaises avec des prix défiant toute concurence à qualité égale.

A VENDRE

MAISON

Quatre étages, deux magasins, située Place du marché. S'adresser à M. ROGER, 25, rue du Noble à Orange.

© VILLE DE SISTERON

Etude de Me Guillaume Buès,
Capacitaire en Droit,
notaire à Sisteron (Basses-Alpes)

Adjudication

SUR

Licitation Volontaire
D'UNE MAISON

sise à **SISTERON**, rue Mercerie, composée de cave en sous sol, magasin et arrière-magasin au rez-de-chaussée, actuellement occupé par la boucherie Courbon ; deux étages et galetas au-dessus paraissant cadastrée sous les numéros **118**, 119, 120, de la section G.

Mise à prix : Trois mille cinq-cents francs.

Cet immeuble appartient à Monsieur Marin **Gaubert**, surveillant du service des Poudres demeurant à Sisteron et à Madame Marie **Martel** demeurant à Vilhosc.

L'adjudication est fixée au dimanche **17 Janvier** mil-neuf-cent-vingt-trois à **quatorze** heures en l'étude de Me **Buès**, notaire à Sisteron.

G. Buès.

Etude Me **Guillaume BUÈS**,
notaire à Sisteron (B A,)
successeur de Me BOREL

VENTE
ET LICITATION

par

Adjudication Volontaire
D'IMMEUBLES

situés à **MISON** appartenant à Monsieur François-Gabriel **Rivas** et Augusta-Valentine **Evêque** de Mison

PREMIER LOT

Partie de **Maison** au hameau des ŒUFS (cave, écurie, cuisine, chambre et grenier) numéro 710p. section **A.**

Mise à prix : Cent-cinquante frs.
ci..... **150** francs.

DEUXIEME LOT

Loges à cochons, grenier et cour, même hameau, numéros 709p. 703p. section B.

Mise à prix : Cent francs.
ci..... **100** francs

TROISIEME LOT

La nue propriété d'une **maison** au même hameau (écurie, cuisine, 2 chambres et galetas) numéro 714, section B.

Mise à prix : Cent francs.
ci..... **100** francs.

QUATRIEME LOT

Labour quartier du Champ des Belons ; 84 ares, 72 centiares, numéros 13p. et 14p. section B.

Mise à prix : Cinquante francs
ci..... **50** francs.

CINQUIÈME LOT

Bois, quartier de l'Espagnol, numéros 580, section A 69 ares 60 ct.

Mise à aprix : Cinquante francs.
ci..... **50** francs.

Adjudication fixée au Dimanche **17 Janvier** mil-neuf-cent-vingt-trois à **quinze heures** en l'étude de Me **Buès**, notaire à Sisteron.

G, BUES.

A VENDRE
UNE MAISON

sise à **Sisteron**, rue Droite, composée : de cave en sous-sol, magasin et remise attenants au rez-de chaussée ; 2 étages carrés et galetas au-dessus. S'adresser à Me **Buès**, notaire à Sisteron.

Etude de Me **ROUBAUD**
notaire à **Sisteron**

PURGE
d'Hypothèques Légales

Suivant acte aux minutes de Me ROUBAUD, notaire à Sisteron, du vingt-neuf Juillet mil-neuf-cent-vingt-deux, enregistré, Monsieur COUDOULET Désiré-Joseph, veuf en premières noces de dame Michellon Valérie-Angèle, propriétaire-agriculteur, et dame Moullet Louise-Caroline Virginie, sans profession, son épouse en secondes noces. demeurant à Sisteron, ONT VENDU à la Société des Forces Motrices de la Durance, société anonyme ayant son siège à Lyon, rue Grolée, numéro 9, une PARCELLE de terre détachée de plus grande contenance sise à Sisteron. quartier de Peyrelle, cadastrée section A. numéro 11, moyennant le prix stipulé dans l'acte,

Copie du dit contrat a été déposée au greffe du Tribunal civil de Sisteron le vingt-cinq novembre mil-neuf-cent-vingt-deux et l'acte de dépôt a été signifié : 1° à Monsieur Coudoulet Désiré-Henri-Albert ; à Monsieur Coudoulet Ludovic-Léonce-Marius, soldat au 15e escadron du train à Orange, domicilié de droit chez son père ; 3° à Monsieur le Procureur de la République a Sisteron.

Cette insertion a pour but de purger l'immeuble vendu de toute hypothèque légale non inscrite.

ROUBAUD.

EXTRAIT
des Minutes du Greffe du Tribunal Correctionnel de Sisteron (Basses-Alpes).

Par jugement contradictoire du Tribunal correctionnel de Sisteron, en date du premier décembre 1922, rendu à la requête du ministère public, le sieur **Gaubert** Jacques-Blaise, 59 ans, laitier demeurant à St-Auban, commune de Château-Arnoux a été condamné pour falsification de lait par addition d'eau dans une proportion de 12 o|o environ et mise en vente de ce lait, à huit jours d'emprisonnement avec sursis, à deux cent cinquante francs d'amende, à une insertion par extrait sommaire du dit jugement dans le *Sisteron-Journal* et aux frais par application des articles 1, 3, 7 de la loi du 1er Août 1905, 463, 52 du Code Pénal, 1 et 3 de la loi du 26 Mars 1891, et 194 du Code d'instruction criminelle.

Pour extrait certifié conforme
Le Greffier du Tribunal,
GIRAUD.

Vu au Parquet,
Sisteron, le 12 Décembre 1922,
Le Procureur de la République
J. VIAS.

Etude de Me **Guillaume Buès**,
Capacitaire en Droit
Successeur de Me BOREL
Notaire à **Sisteron** (Basses-Alpes)

Vente de Fonds de Commerce

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me **Buès**, notaire à Sisteron, le deux décembre mil-neuf-cent-vingt-deux, Monsieur Sylvain-Joseph **Margaillan**, limonadier et mécanicien et Madame Julia **Martin** son épouse autorisée, demeurant ensemble à Sisteron, ont vendu à Monsieur Léon-Auguste **Samuel**, agriculteur, demeurant à La Saulce, le fonds de commerce de café qu'ils exploitaient à Sisteron, rue Droite, connu sous le nom de ***Café Eysseric, Margaillan successeur.***

Oppositions à peine de forclusion dans les dix jours de la présente insertion, en l'étude de Me **Buès**, notaire, domicile élu.

G. BUES.

Chronique des Livres

Les petits manuels du foyer

Sur de très antiques sujets, tels que l'habitation, les soins du ménage, la table, etc.. la librairie Armand COLIN vient de lancer une collection toute moderne : ***Les petits manuels du foyer.*** Ce sont les simples problèmes de la vie de chaque jour, tel qu'ils se posent dans les milieux moyens, que traitent en ces petits volumes des auteurs qualifiés.

Le premier ouvrage paru répond admirablement au programme tracé. *La cuisine simple et à bon marché*, par Madame Moll Weiss, Directrice de "l'Ecole des Mères", contient des notions générales sur l'alimentation et la valeur des aliments.

Le titre seul des autres volumes parus indique bien le but de cette collection qui est, faire connaître au public certains petits problèmes de la vie quotidienne, tout aussi intéressants que pratiques :

Les conserves de ménage, par J. Léchalet.
L'art et le goût au foyer, par Hennequin
Fraudes et falsifications faciles à éviter, par J. Léchalet.
La loi au foyer, par Henri Michel.
L'habitation, "Ma maison", généralités et conseils, par G. Roux.
Fiançailles et fiancés, par Mme Adrienne Cambry.

Ce petit ouvrage paru au printemps est tout pimpant, tout paré des grâces de la jeunesse. L'auteur est une romancière délicate et fine. Si vous lisez les *Petits manuels du foyer*, commencez par ce livre aimable et charmant.

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditérannée

Mise en marche du "Côte d'Azur" de nuit

La Cie P.-L.-M. a décidé de remettre en marche, à partir du lundi 6 novembre, le Côte d'Azur rapide de nuit *Paris-Menton* qui quitte Paris à 17 h. 35 pour arriver à Nice à 10 h. 45 et à Menton 11 h. 54.

Ce train aura lieu, au début, trois fois par semaine, les lundi, mercredi et vendredi. Il deviendra quotidien dès que s'accentuera le mouvement.

Le rapide *Paris-Menton* comporte des places de lits-salon avec draps, des couchettes, des places de vagons-lits, des 1re classes et un vagon-restaurant.

C'est le train le plus rapide entre Paris et la Côte d'Azur. C'est de plus, la relation la plus pratique, celle dont l'horaire s'adapte le mieux à la commodité du voyageur.

Par le *Côte d'Azur de Nuit* Nice est à une Nuit de Paris.

* * *

P. L M — Touristes, *L'Agenda P. L. M. pour 1923*, qui vient de paraître, vous servira avant, pendant et après vos voyages. Original, ingénieux, documenté, pratique, écrit avec humour, illustré avec art, il renseigne en amusant. 250 illustrations dans le texte, 15 superbes hors-textes en couleurs, pochette de 12 cartes postales illustrées.

Prix : 5 francs.

En vente : à Paris, à l'Agence P. L M. 88, rue St-Lazare et bureaux de ville de la Compagnie ; dans les Agences de voyage, les Grands Magasins et dans les gares et grands trains du réseau P. L. M.

Envoi franco à domicile (6 fr. 65 pour la France, 7 fr. 20 pour l'étranger) contre mandat adressé au Service de la Publicité P. L. M. 20, boulevard Diderot, à Paris.

En Vente à l'Imprimerie Librairie

Pascal LIEUTIER, Sisteron
fournisseur des Ecoles et du Collège

L'almanach Vermot et les agendas de bureau et de poche 1923

Agenda du P-L-M

Livres, Cahiers. Serviettes, stylos de marque et stylos pour écoliers

Musettes, Plumiers, Boite de crayons couleur, Compas et de peinture et toutes fournitures en général. Prix modiques.

PAR LA FAUTE
DES ENTREPRENEURS
qui aménagent ses locaux

Le Quotidien
EST EN RETARD

Il paraîtra en Décembre seulement.

Le Quotidien est fondé par Le Progrès Civique
POUR DÉFENDRE
ET PERFECTIONNER
LES INSTITUTIONS RÉPUBLICAINES

© VILLE DE SISTERON

FABRIQUE DE CHAPEAUX PAILLE & FEUTRE

pour Hommes, Dames, Fillettes et enfants

Exposition de Digne 1883 — Gros et Détail — Exposition de Nice 1883-84

Ancienne Maison F. Santini
Fondée en 1878

A. INNOCENTI

neveu et successeur

9, Boulevard Gassendi, DIGNE

Médaille de Vermeil — Médaille d'Or

Spécialité de Chapeaux melusine et pannés

Réparations, Transformations, teinture pour Dames seulement

Succursales :

SISTERON, rue Mercerie, en face la Coopérative,

SEYNE, à côté du Bureau des Messageries.

Menuiserie-Ebénisterie

AGENCEMENT DE MAGASIN

ART ET BATIMENT

REPARATIONS EN TOUS GENRES

CHAIX MAURICE

Faubourg La Baume

SISTERON

Livraison rapide - Prix modérés

Bijouterie - Horlogerie - Orfévrerie

BIJOUX DES ALPES

LOUIS BELLE

53, Rue Droite, à SISTERON

GRAND ASSORTIMENT EN MAGASIN -- PARURES DE MARIAGE

Bijoux et articles pour Cadeaux

Orfèvrerie en écrins

Articles pour fumeurs - Or et Argent

Bijoux sur commande - Maroquinerie de Luxe

Réparations et transformations en tous genres

Montres -- Pendules -- Réveils

de toutes marques

LUNETTERIE FINE et sur ORDONNANCES

RÉPARATIONS - GRAVURE

FAITES REPARER

BOHANGE — ATLANTIC

Vos AUTOMOBILES - VOITURES
CAMIONNETTES - CAMIONS

au

Garage Moderne
FRANCIS JOURDAN

Rue de Provence — SISTERON

Représentant les meilleures marques d'Automobiles
Camionnettes et Voitures RENAULT de 6 à 40 HP.
Cyclecars MATHIS et SALMSON
les plus rapides et les plus robustes

TRANSPORTS DE POIDS LOURDS

Location de camion à la journée -:- Prix réduit

OCCASION :

STOCK

de Voiturettes, Voitures, Camionnettes et Camions de 2 à 5 tonnes.

PARFAIT ETAT -:- VENDU AVEC GARANTIE

MAISON FONDÉE EN 1880

IMPRIMERIE -- LIBRAIRIE -- PAPETERIE

— MAROQUINERIE ---

ARTICLES de FANTAISIE et de BAZAR

Pascal LIEUTIER

25, Rue Droite — SISTERON — Basses-Alpes

Fournisseur des principaux Etablissements Scolaires

Livres scolaires et classiques,
Cahiers *Le Sisteronnais* et *la Cigale*, papier de 1e choix, propriété de la maison Lieutier.
Encres noire et de couleur,
Cahiers de dessin et de musique,
Boites de compas et de peinture,
Papier à lettre fantaisie et ordinaire

Tous les parfums, toutes les crêmes

Factures - Têtes de lettres - Cartes, d'adresse et de visite - Enveloppes
Carnets à souches - Régistres,
Affiches de tous formats,
Prospectus - Programmes.

Albums à dessin - Portefeuilles.
Serviettes - Musettes - Plumiers,
Crayons noirs et de couleurs, règles
Romans - Livraisons

Le plus moderne des Journaux

EXCELSIOR

le seul illustré quotidien français paraissant sur 6 ou 8 pages et donnant par le texte et l'image tous les événements du monde entier, a réduit le prix de ses abonnements.

Prix des Abonnements pour les Départements: Trois mois. 18 fr. | Six mois. 34 fr. | Un an 65 fr.

En s'abonnant 20, rue d'Enghien, Paris, par mandat ou chèque postal (Compte n° 5970), demander la liste des PRIMES GRATUITES fort intéressantes dont son

ASSURANCE de 5.000 frs

1° Contre tous accidents provenant du fait d'un moyen de locomotion ou de transport quel qu'il soit, ou 2° Contre accidents de domestiques.

0 fr. 20 le N° dans les Départements

F. HAUET

SEUL REPRÉSENTANT

58, Av. de la VICTOIRE

NICE

(A.M.)

BOTTIN MONDAIN — ANNUAIRE GÉNÉRAL DE L'AUTOMOBILE — ANNUAIRE GÉNÉRAL DE VÉLOCIPÉDIE — ANNUAIRE DES SYSTÈMES & ARTS — BOTTIN DE L'ÉLECTRICITÉ — BOTTIN DE LA MARINE — BOTTIN DE LA MÉCANIQUE — DIDOT BOTTIN

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON